Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés Réunion de concertation Îlot Voltaire





Présentation des enjeux sur l'îlot Voltaire

Un bâti très hétérogène

- Des situation très contrastées entre les immeubles, et au niveau des logements
- Une forte concentration d'immeubles dégradés côté rue de Paris
- Des immeubles de meilleure qualité rue Voltaire

Un parcellaire très morcelé

- Des parcelles étroites et le plus souvent non traversantes
- Une trame foncière qui rend difficile voire impossible le renouvellement urbain à l'échelle de la parcelle

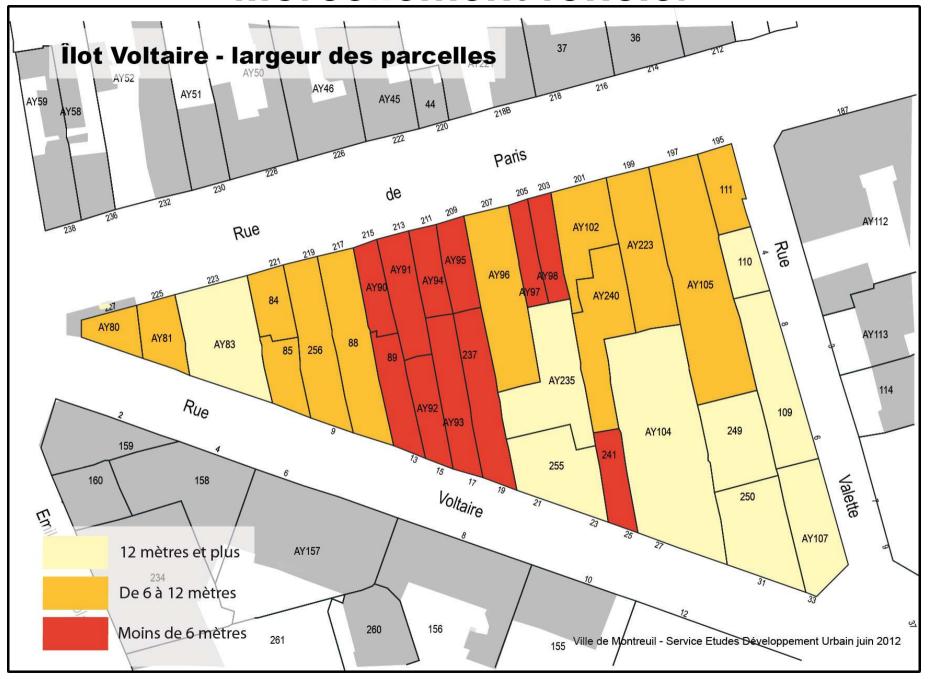
Un secteur de faible densité

- Des hauteurs particulièrement faibles au centre de l'îlot, notamment sur la rue de Paris

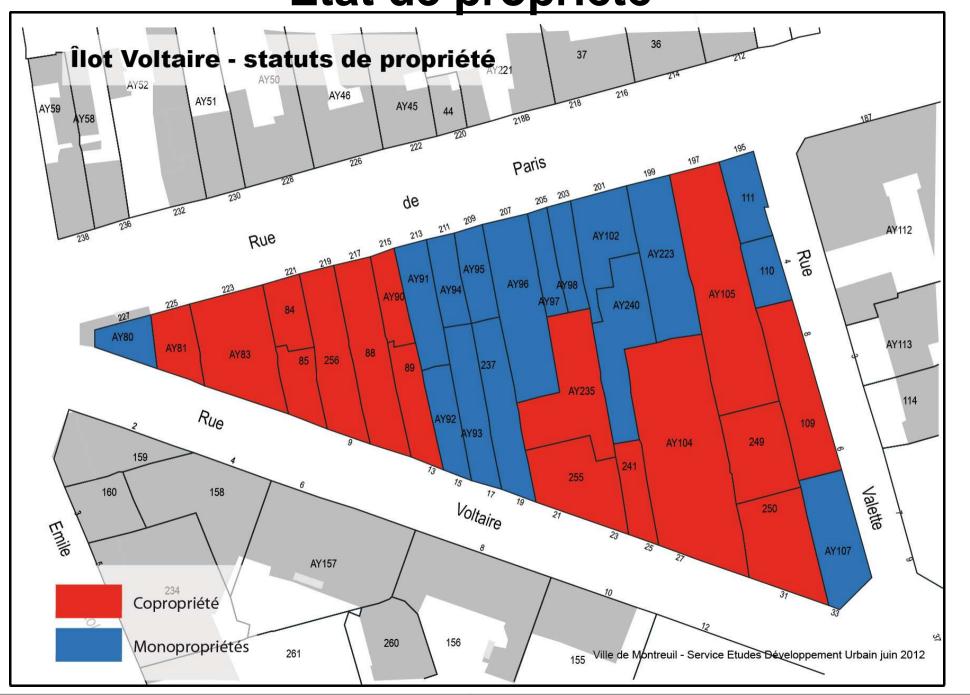
Un secteur à enjeu

- Un statut d'entrée de ville
- Une forte densité commerciale
- Une attractivité différenciée entre le nord et le sud de l'îlot

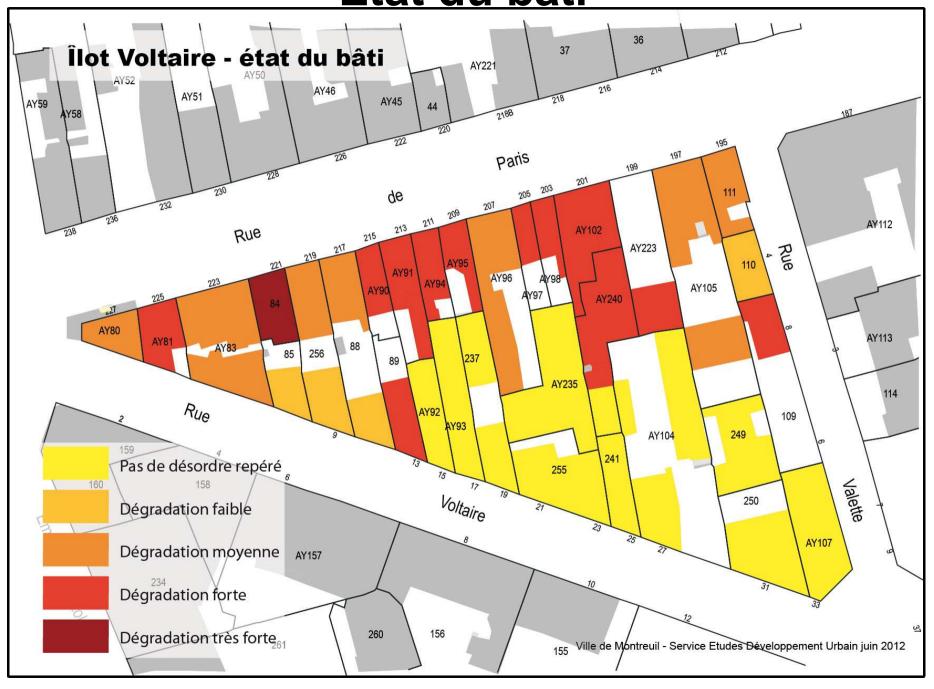
Morcellement foncier



Etat de propriété



Etat du bâti



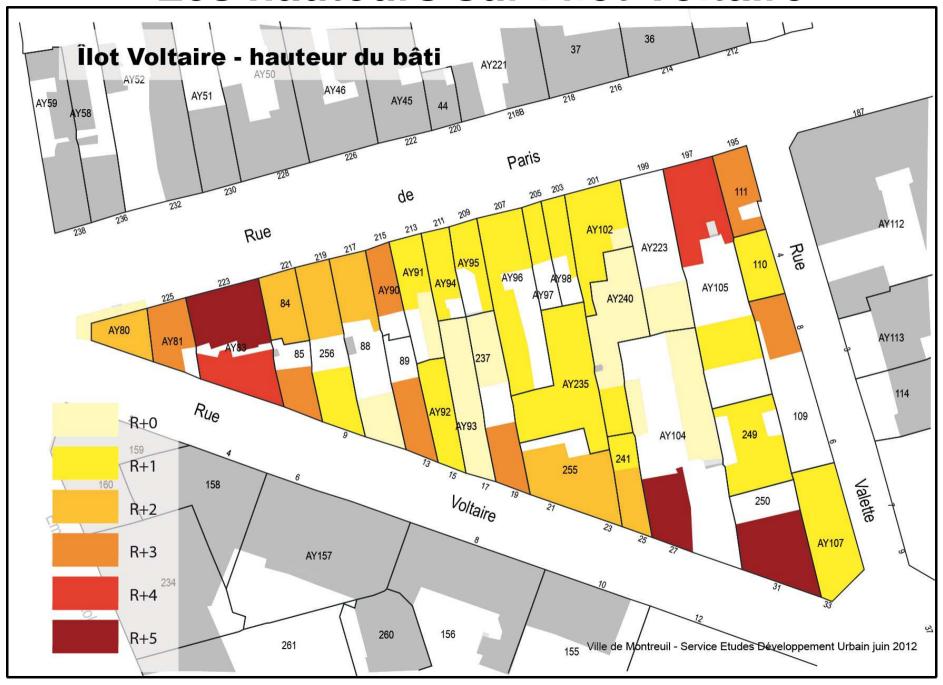




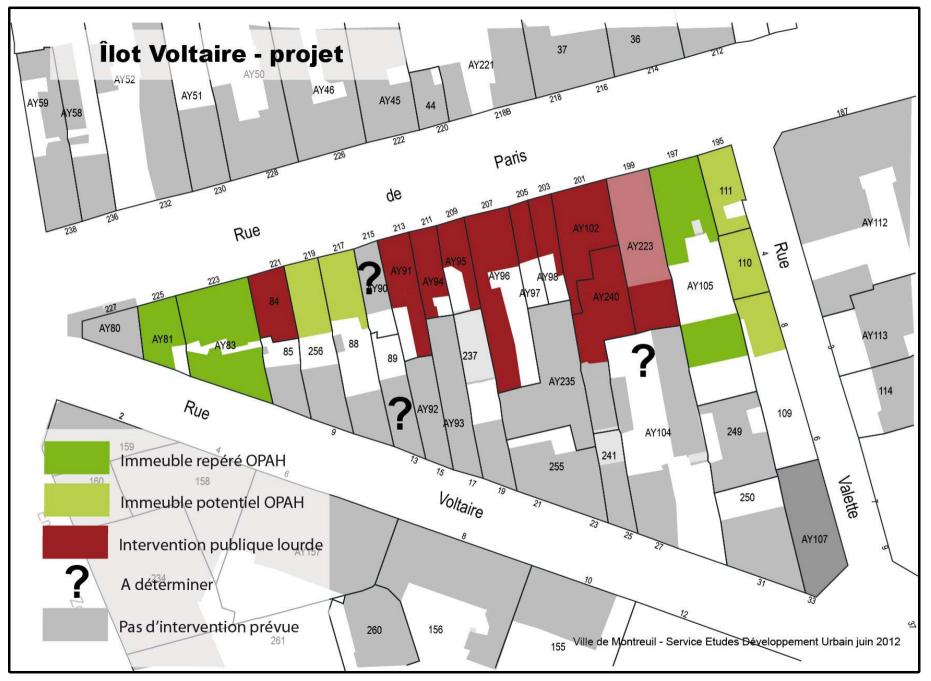




Les hauteurs sur l'îlot Voltaire



Etat actuel des réflexions sur l'îlot Voltaire



La réhabilitation de l'habitat

Les immeubles déjà repérés

3 copropriétés, représentant 44 logements

Les immeubles potentiellement concernés

5 immeubles dont 4 copropriétés, soit 24 logements

Le dispositif d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Une équipe opérationnelle dédiée pour assister les propriétaires

Diagnostic, définition de programme de travaux, audit de gestion copropriété, montage de dossier de subvention, et le cas échéant assister la Ville pour la mise en œuvre de travaux de substitution

- Des subventions pour aider les propriétaires

Aides aux propriétaires et aides au syndicat

- Les dépenses subventionnables :

Tous les travaux d'amélioration de l'habitat sont éligibles, ainsi que les prestation de diagnostic, d'architecture...

Échéance

Démarrage prévu au 1er trimestre 2013

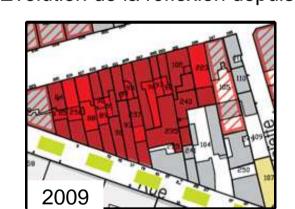
Le renouvellement urbain

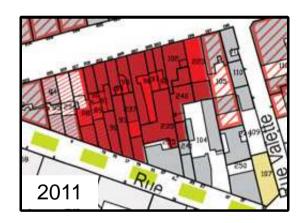
Objectifs de la Ville

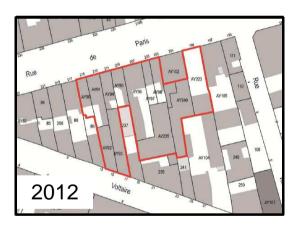
L'objectif général est la requalification de l'îlot Voltaire L'enjeu est de trouver les bons outils pour traiter ces différents enjeux

- ==> réhabiliter l'habitat existant quand c'est possible
- ==> engager des opération ciblées de renouvellement urbain

Des études en cours avec un resserrement progressif du périmètre d'intervention Évolution de la réflexion depuis la candidature PNRQAD







Les échéances à venir

- Études préopérationnelles : septembre 2012-mars 2013
- Approbation du dossier de réalisation de la ZAC Fraternité : 2ème trimestre 2013
- Désignation de l'aménageur : 2ème trimestre 2013
- Définition du périmètre d'intervention : 3ème trimestre 2013

Les engagements de relogement

Qui pourra bénéficier d'un relogement dans le parc social ?

Les ménages occupant effectivement leur logement et disposant d'un titre d'occupation.

Quel logement?

- Un engagement de relogement correspondant aux besoins (composition familiale) et aux possibilités (revenus) des ménages relogés, en prenant en compte les besoins de décohabitation.
- La Ville peut faire jusqu'à trois propositions de relogement

Quelle localisation?

- Un engagement de relogements dans le Bas Montreuil, dans les futures opérations neuves de logements sociaux et dans le logement social existant.
- Quand ce n'est pas possible, engagement de relogement sur la ville, avec clause de retour sur le quartier pour les ménages en faisant la demande.

Un pilotage des relogements par la Ville de Montreuil

- Signature d'une charte de relogements par l'Etat, la Ville, les bailleurs sociaux, le 1% Logement.
- L'objectif est de mobiliser les contingents de la Préfecture et du 1% Logement, pas seulement celui de la Ville

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

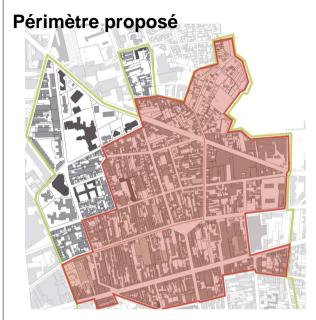
Un appel à candidature initié par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine en 2009

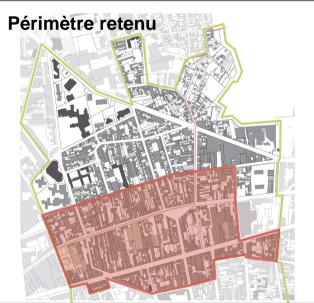
- Articles 25 à 27 de la Loi du 19 mars 2009.
- Appel à candidature ouvert le 13 mai 2009, dépôt au 30 juillet 2009.

Une candidature commune Montreuil-Bagnolet déposée sur un périmètre élargi en juillet 2009

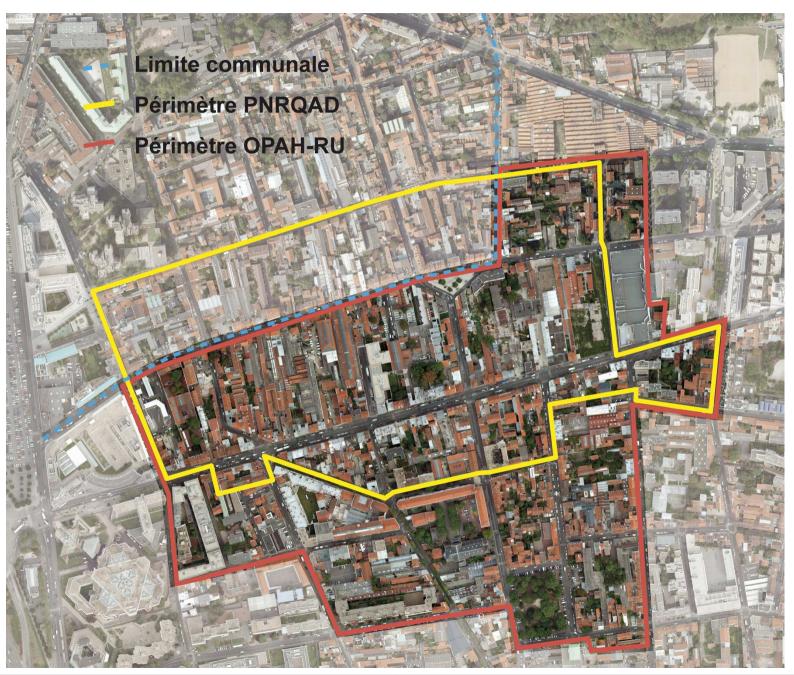
Un projet intercommunal retenu par l'État sur un périmètre restreint du Bas Montreuil et des Coutures

Objectif de l'État : signature d'une convention à la fin du 2ème trimestre 2012





Périmètre PNRQAD et OPAH



Le nord-ouest du Bas Montreuil souffre de handicaps structurels

Une part importante d'habitat dégradé qui abrite une forte proportion de ménages vulnérables

Un dysfonctionnement du marché du logement où prospèrent des logiques de marchands de sommeil

Une forte pression foncière, avec des risques importants d'éviction sociale

Un bâti d'activité en mauvais état et peu adapté à l'accueil de nouveaux acteurs économiques

Un appareil commercial déqualifié en manque d'attractivité

Un parcellaire très étroit, en lanière, avec une imbrication forte des fonctions résidentielles et économiques, difficile à restructurer, pour lequel une réhabilitation classique ne répond pas aux objectifs d'équilibres socio-économiques

Des espaces publics hétérogènes et de mauvaise qualité

Un territoire sur lequel les politiques publiques traditionnelles n'ont pas fonctionné

Le quartier possède néanmoins un fort potentiel, tant de requalification que de densification Les enjeux du PNRQAD sur le quartier des

Coutures-Bas Montreuil

Intervenir sur l'habitat existant

Renouveler le tissu urbain

Agir sur l'espace public et développer des équipements publics

Restructurer le tissu commercial et d'activités artisanales

